de la région de Toronto, que je connais quelque peu. On dit que l'usage de la marijuana modifie leur personnalité et leur façon de penser. Dans ce cas, il importe au plus haut point que nous examinions la chose, et rapidement, pour aviser aux moyens de remédier à la situation.

On a également signalé que la fréquence de l'usage de la marijuana était beaucoup plus accentuée chez les étudiants médiocres que chez les étudiants brillants. Si la chose est vraie, cela pourrait indiquer chez les jeunes gens un symptôme auquel il faut remédier sans délai, une attitude à l'égard de la vie, du travail et de l'école, des parents.

On a prétendu que l'usage de la marijuana conduisait à l'usage de l'héroïne. Les représentants de la Gendarmerie Royale qui ont comparu devant le comité permanent semblaient confirmer la chose. Si l'on songe aux 2,700 condamnations dues à l'usage de la marijuana l'an dernier et au fait que la plupart des condamnés étaient âgés de 20 à 29 ans, on se rend compte de la nécessité d'une étude sur les moyens d'enrayer l'usage de la marijuana, en raison des conséquences dangereuses qu'elle peut entraîner et l'on se rend compte aussi de la nécessité pour le gouvernement d'examiner la proposition concernant l'expurgation des casiers judiciaires.

• (5.10 p.m.)

S'il ressort de l'étude que la marijuana n'entraîne pas l'assuétude et ne cause aucun tort à la santé physique et morale, cela signifiera que nous avons malheureusement condamné 2,700 personnes en 1968, sur la foi d'ine très grave accusation. Or, nous le savons, une condamnation, surtout dans le cas d'adolescents, entraîne des difficultés en matière de déplacements, d'emploi et de caution. C'est donc à nous qu'incombe la responsabilité non seulement d'agir mais d'agir vite à l'égard de cette question vraiment très grave. J'espère qu'aussitôt le rapport préliminaire terminé, le gouvernement prendra des mesures, au sujet de la marijuana surtout. Beaucoup de gens estiment que cette drogue ne devrait pas figurer sur la liste visée par la loi sur les stupéfiants mais plutôt sur celle de la loi des aliments et drogues. En tant que père de famille dont les enfants vont à l'école, je suis vraiment consterné et très préoccupé par ce problème car c'est si facile d'obtenir de la marijuana à l'école secondaire! La manière dont les autres étudiants encouragent ces enfants à l'essayer m'impose la responsabilité de presser le gouvernement de prendre des mesures sages et rapides au sujet de cette drogue.

Le ministre et d'autres encore conviendront sans aucun doute que les effets nocifs du LSD sur la santé physique et mentale des adolescents sont prouvés. Ceux-ci semblent abandonner le LSD pour se tourner vers la marijuana. J'espère que le ministre y songera et surtout qu'il n'oubliera pas l'assuétude qu'entraîne la drogue du point de vue psychologique, non plus que ses effets éventuels sur la santé physique et morale des jeunes étudiants, et les conséquences d'une condamnation quant à l'emploi présent et futur de ces jeunes et à leurs déplacements. J'espère qu'il agira avec discernement dans ce domaine. Merci monsieur l'Orateur.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3° fois, est adopté.)

LA LOI SUR LES LIEUX ET MONU-MENTS HISTORIQUES

LES AMENDEMENTS RELATIFS À LA COMPOSI-TION, AUX TRAITEMENTS, ETC.—ÉTAPE DU RAPPORT

L'hon. Allan J. MacEachen (pour le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose que le bill C-153, tendant à modifier la loi sur les lieux et monuments historiques, dont le comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord a fait rapport sans amendment le 12 mars 1969, soit agréé.

M. l'Orateur suppléant: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. MacEachen propose la troisième lecture et l'adoption du bill.

[Français]

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, l'honorable ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) m'a demandé de le représenter, à ce stade de l'étude du bill, car, il devait malheureusement s'absenter aujourd'hui de la capitale, étant en mission officielle à l'extérieur d'Ottawa.

Toutefois, lors de la deuxième lecture, soit le 20 janvier dernier, il avait donné des explications relativement à ce bill et, à ce moment-là, les députés des divers partis avaient eu l'occasion de manifester leur appui. Le bill a ensuite été déféré au comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, qui l'a rapporté sans amendement.